

Fiche pratique n°1 : Le régime d'assurance-chômage des intermittents du spectacle

Annexe 1 - Simulation du calcul de l'allocation - 1ère admission en tant qu'Intermittent

Mettre à jour les valeurs variables uniquement

TECHNICIENS / ANNEXE 8

Calcul de l'Allocation Journalière de Base	
Paramètres	
Coefficient	31,36
SMIC horaire (au 01/01/14)	9,53
Plafond de l'allocation journalière	121,33
Nombre d'heures exigées(NH) sur 304 jours	507
Variables	
Salaire de Référence (SR) sur 304 jours	15000
Nombre d'heures de travail	610
Nombre d'heures de travail dans l'UE, l'EEE, ou en Suisse (6h par jour)	0
Heures assimilées : maladie ou accident du travail interrompant un contrat de travail (5h par jour)	0
Heures assimilées : accident du travail (**) se prolongeant à l'issue du contrat de travail (5h par jour)	0
Heures assimilées : maternité, adoption (5h par jour)	0
TOTAL nombre d'heures travaillées (NHT)	610
Calculs intermédiaires	
50% du SR jusqu'à 12 000 eur	6000
5% du SR au delà de 12 000 eur	150
30% des NHT jusqu'à 600h	180
10% des NHT au delà de 600h	1
Partie A	39,92
Partie B	11,20
Partie C	12,54
Allocation journalière de base : A+B+C	63,66

ARTISTES / ANNEXE 10

Calcul de l'Allocation Journalière de Base	
Paramètres	
Coefficient	31,36
SMIC horaire (au 01/01/14)	9,53
Plafond de l'allocation journalière	121,33
Nombre d'heures exigées(NH)	507
Variables	
Salaire de Référence (SR) sur 319 jours	13000
Nombre d'heures de travail	603
Nombre d'heures de travail dans l'UE, l'EEE, ou en Suisse (6h par jour)	0
Heures assimilées : maladie ou accident du travail interrompant un contrat de travail (5h par jour)	0
Heures assimilées : accident du travail (**) se prolongeant à l'issue du contrat de travail (5h par jour)	0
Heures assimilées : maternité, adoption (5h par jour)	0
TOTAL nombre d'heures travaillées (NHT)	603
Calculs intermédiaires	
40% du SR jusqu'à 12 000 eur	4800
5% du SR au delà de 12 000 eur	50
30% des NHT jusqu'à 600h	180
10% des NHT au delà de 600h	0
Partie A	31,48
Partie B	11,15
Partie C	21,95
Allocation journalière de base : A+B+C	64,58

Calcul du nombre de Jours Indemnisables	
Paramètres	
Coefficient	1,4
Nombre d'heures travaillées par jour	8
Variables	
Nombre d'heures travaillées dans le mois	18
Nombre de jours dans le mois	30
Calculs intermédiaires	
Nombre de jours non indemnisables	3,15
Arrondi nombre de jours non indemnisables	3
Nombre de jours indemnisables : jours dans le mois - jours non indemnisables	27

Calcul du nombre de Jours Indemnisables	
Paramètres	
Coefficient	1,3
Nombre d'heures travaillées par jour	10
Variables	
Nombre d'heures travaillées dans le mois	24
Nombre de jours dans le mois	30
Calculs intermédiaires	
Nombre de jours non indemnisables	3,12
Arrondi nombre de jours non indemnisables	3
Nombre de jours indemnisables : jours dans le mois - jours non indemnisables	27

(**) Les périodes de prise en charge par l'assurance maladie en dehors du contrat de travail allongent d'autant la période de référence, sans changer le nombre d'heures exigibles.

IMPORTANT - Cet outil propose une simulation de calcul, et peut présenter des imprécisions (notamment d'arrondis). En outre, les résultats obtenus au moyen de cet outil n'ont aucune valeur officielle auprès du Pôle Emploi

A NOTER - Certains paramètres sont susceptibles d'évoluer : renseignez-vous au besoin auprès de votre centre de ressources.



HORS LES MURS



Fiche pratique n°1 : Le régime d'assurance-chômage des intermittents du spectacle Annexe 2 - Simulation du calcul de l'allocation - Réadmission en tant qu'Intermittent

Mettre à jour les valeurs variables uniquement

TECHNICIENS / ANNEXE 8

Calcul de l'Allocation Journalière de Base	
Paramètres	
Coefficient	31,36
SMIC horaire (au 01/01/14)	9,53
Plafond de l'allocation journalière	121,33
Variables	
Nombre d'heures exigées (NH)*	507
Salaires de Référence (SR) sur la période de référence*	15000
Nombre d'heures de travail en France	610
Nombre d'heures de travail dans l'UE, l'EEE, ou en Suisse (6h par jour)	0
Heures assimilées : maladie ou accident du travail interrompant un contrat de travail (5h par jour)	0
Heures assimilées : accident du travail (**) se prolongeant à l'issue du contrat de travail (5h par jour)	0
Heures assimilées : maternité, adoption (5h par jour)	0
TOTAL nombre d'heures travaillées (NHT)	610
Calculs intermédiaires	
50% du SR jusqu'à 12 000 eur	6000
5% du SR au delà de 12 000 eur	150
30% des NHT jusqu'à 600h	180
10% des NHT au delà de 600h	1,0
Partie A	39,92
Partie B	11,20
Partie C	12,54
Allocation journalière de base : A+B+C	63,66

ARTISTES / ANNEXE 10

Calcul de l'Allocation Journalière de Base	
Paramètres	
Coefficient	31,36
SMIC horaire (au 01/01/14)	9,53
Plafond de l'allocation journalière	121,33
Variables	
Nombre d'heures exigées (NH)*	507
Salaires de Référence (SR) sur la période de référence*	13000
Nombre d'heures de travail	603
Nombre d'heures de travail dans l'UE, l'EEE, ou en Suisse (6h par jour)	0
Heures assimilées : maladie ou accident du travail interrompant un contrat de travail (5h par jour)	0
Heures assimilées : accident du travail (**) se prolongeant à l'issue du contrat de travail (5h par jour)	0
Heures assimilées : maternité, adoption (5h par jour)	0
TOTAL nombre d'heures travaillées (NHT)	603
Calculs intermédiaires	
40% du SR jusqu'à 12 000 eur	4800
5% du SR au delà de 12 000 eur	50
30% des NHT jusqu'à 600h	180
10% des NHT au delà de 600h	0,3
Partie A	31,48
Partie B	11,15
Partie C	21,95
Allocation journalière de base : A+B+C	64,58

Calcul du nombre de Jours Indemnisables	
Paramètres	
Coefficient	1,4
Nombre d'heures travaillées par jour	8
Variables	
Nombre d'heures travaillées dans le mois	18
Nombre de jours dans le mois	30
Calculs intermédiaires	
Nombre de jours non indemnisables	3,15
Arrondi nombre de jours non indemnisables	3
Nombre de jours indemnisables : jours dans le mois - jours non indemnisables	27

Calcul du nombre de Jours Indemnisables	
Paramètres	
Coefficient	1,3
Nombre d'heures travaillées par jour	10
Variables	
Nombre d'heures travaillées dans le mois	24
Nombre de jours dans le mois	30
Calculs intermédiaires	
Nombre de jours non indemnisables	3,12
Arrondi nombre de jours non indemnisables	3
Nombre de jours indemnisables : jours dans le mois - jours non indemnisables	27

* Nombre d'heures exigées (NH)

Période de référence, en nombre de jours	NH
304	507
335	557
365	607
395	657

* Nombre d'heures exigées (NH)

Période de référence, en nombre de jours	NH
319	507
335	531
365	579
395	627

(**) Les périodes de prise en charge par l'assurance maladie en dehors du contrat de travail allongent d'autant la période de référence, sans changer le nombre d'heures exigibles.

IMPORTANT - Cet outil propose une simulation de calcul, et peut présenter des imprécisions (notamment d'arrondis). En outre, les résultats obtenus au moyen de cet outil n'ont aucune valeur officielle auprès du Pôle Emploi

A NOTER - Certains paramètres sont susceptibles d'évoluer : renseignez-vous au besoin auprès de votre centre de ressources.

Les Fiches Pratiques des Centres de Ressources du Spectacle vivant - Janvier 2014)